



Accueil > Faits divers

Un Issoirien placé en détention provisoire pour un coup de couteau

Une bagarre opposant deux hommes à Issoire (Puy-de-Dôme), dimanche 13 octobre, s'est achevée par un coup de couteau. L'auteur présumé, placé en garde à vue pour des faits de violence avec arme, a été conduit en maison d'arrêt dans l'attente du jugement.

Article inclus dans votre abonnement

Par David Allignon

Publié le 24 octobre 2024 à 22h32



L'auteur présumé du coup de couteau s'est rendu de lui-même à la gendarmerie. Photo d'illustration D.Allignon.
© David ALLIGNON

Écouter l'article

00:00 ●

Dimanche 13 octobre, à Issoire, une violente altercation a opposé deux individus au cours d'une soirée. L'un d'eux, un issoirien âgé de 27 ans en possession d'un couteau, aurait asséné un coup au niveau de l'abdomen à son adversaire. Dans la confusion, la victime, un habitant du Broc âgé de 23 ans, ne se serait pas rendu compte de sa blessure.

Il prend la fuite vers Saint-Etienne

Ce n'est que dans un second temps qu'il aurait été conduit à l'hôpital Paul-Ardier d'Issoire pour y être soigné. Malgré la gravité des faits, la victime ne s'est pas immédiatement adressée à la gendarmerie. Ce n'est finalement que mercredi 16 octobre que le vingtenaire a déposé plainte. Identifié, les recherches afin de retrouver le mis en cause ont été lancées. L'agresseur présumé était parti à Saint-Etienne, dans le département de la Loire. De retour à Issoire, mardi 22 octobre, il s'est présenté de lui-même aux gendarmes.

À lire aussi

[Un Clermontois jugé pour des coups de couteau suivi de mutilation sur le parking d'une discothèque dans l'Allier](#)

Placé en garde à vue par les enquêteurs de la brigade de recherche et la COB d'Issoire, l'homme a été présenté en comparution immédiate devant un magistrat du parquet de Clermont-Ferrand, ce jeudi 24 octobre. L'avocat du jeune homme a sollicité le renvoi du dossier afin de préparer la défense du prévenu. L'affaire sera donc jugée le 18 décembre. L'individu, déjà condamné le 12 mars à 8 mois de prison avec sursis probatoire pour des faits de violence avec arme, a été placé en détention provisoire.

David Allignon

Commenter

Partager :

Issoire

Faits divers

A la une



RUGBY

"C'était la deuxième ligne idéale" : avant La Rochelle - ASM, l'histoire de la brève association de rêve Skelton-...



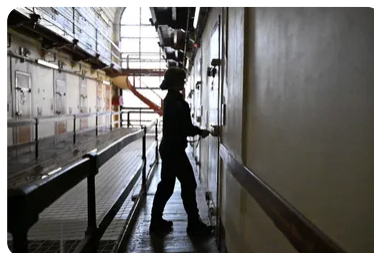
RESTAURANT

Décor, menu, ouverture : on vous en dit plus sur Maison Gloria qui va remplacer l'Hacienda, à Clermont-Ferrand



FAITS DIVERS

Une femme transportée à l'hôpital après une sortie de route en Creuse



FAITS DIVERS

"C'est une déclaration de guerre" : prisons et magistrats sous la pression croissante du crime organisé

Votre journal du jour



Lire l'édition